

DELIBERATION N° 80/51 : EQUIPEMENT EN SONORISATION DE LA SALLE BERLIOZ

Monsieur JULLIEN, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il conviendrait d'équiper la salle Berlioz d'une sonorisation.

Cet achat, s'il est accepté par le Conseil, aura pour conséquence d'éviter de multiples déplacements aux employés communaux qui doivent monter et démonter la sonorisation à l'occasion de chaque manifestation.

Le matériel proposé s'élève à la somme de 9 888 F 25 T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à procéder à l'achat d'un matériel de sonorisation pour la salle BERLIOZ, pour un montant T.T.C. de 9 888 F 25.